



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 46565

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de Mme le ministre delegue pour l'emploi sur les conditions d'exoneration des charges sociales pour les createurs d'entreprise, notamment artisanales. Par principe, celles-ci sont attachees a l'obtention de l'ACCRE (Aide aux chomeurs pour la creation et la reprise d'entreprise). Les createurs d'entreprise non inscrits a l'ANPE ou qui ont une duree de chomage inferieure a 6 mois au cours des 18 derniers mois (art. L. 351-24 du code du travail) ne peuvent acceder a ces exonérations. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend adopter pour etendre le champ d'application des exonérations de charges sociales aux createurs d'entreprise non demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46565

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6699